

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DJS 83 Subvention (20 000 euros) et convention avec la Fédération Française de Handball.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Handball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française de Handball, 62, rue Gabriel Péri 94250 Gentilly.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Handball (D00792/2015_01043) à l'occasion de l'organisation de la 6e édition des Finales de la Coupe de France qui se déroulera les 25 et 26 avril 2015 au stade Pierre de Coubertin (16^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO